

Nombre :	
de Conseillers en exercice	18
de Conseillers présents	17
de Votants	17

L'an deux mil vingt-cinq le 3 du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre, Maire. Date de la convocation le 24/02/2025.

**Membres présents :**

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Corinne EMERIT, Florent CANTETEAU, Yohan LAURENCEAU, Martine JOLLY, Christian VEQUAUD, Ninon LACOLLEY, Laetitia VAIRON,

**Membres absents :**

Alexandra VEQUAUD donne pouvoir à Christian VEQUAUD

Jérémy BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE

Romain THOMAS donne pouvoir à Corinne EMERIT

Aude CHATAIGNER ne donne aucun pouvoir.

Hugues LELONG est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

**636-25 Budget Lotissement 2024 Compte Administratif/Compte de Gestion / Affectation du résultat**

**Compte Administratif : (16 votants)**

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mr LELONG Hugues délibérant sur le **Compte Administratif** de l'exercice 2024, dressé par M. Bruno FABRE, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif ; lui donne présentation du compte administratif, résumé comme suit, et l'approuve par 16 voix favorables:

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Titres de recettes émis	15 502,44	27 142,00	42 644,44
	Restes à réaliser			
DEPENSES	Mandats émis		68 559,43	68 559,43
	Dépenses engagées non mandatées			
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution Excédent (+) Déficit(-)	15 502,44	-41 417,43	-25 914,99
	Restes à réaliser Excédent (+) Déficit(-)			
RESULTAT REPORTE	résultats reportés Excédent (+) Déficit(-)	-15 502,44	115 248,63	99 746,19
RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé Excédent (+) Déficit(-) (sans RAR)		73 831,20	73 831,20
	Résultat cumulé Excédent (+) Déficit(-) (avec RAR)		73 831,20	73 831,20

**Compte de Gestion : (17 votants)**

Après présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 17 voix favorables:

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

**Affectation du résultat : (17 votants)**

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation pour l'exercice 2024 constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation, décide par 17 voix favorables, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat	Affectation obligatoire	Soilde disponible
excédent au 31/12/2024 73 831,20	à l'apurement du déficit	affectation complémentaire
	aux réserves réglementées	excédent reporté 73 831,20
	virement à l'investissement	

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre tous les membres.  
Pour extrait conforme. Le Maire Bruno FABRE

Nombre :	
de Conseillers en exercice	18
de Conseillers présents	17
de Votants	: 17

L'an deux mil vingt-cinq le 3 du mois de mars, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre, Maire. Date de la convocation le 24/02/2025.

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Corinne EMERIT, Florent CANTETEAU, Yohan LAURENCEAU, Martine JOLLY, Christian VEQUAUD, Ninon LACOLLEY, Laetitia VAIRON.

Membres absents :

Alexandra VEQUAUD donne pouvoir à Christian VEQUAUD

Jérémy BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE

Romain THOMAS donne pouvoir à Corinne EMERIT

Aude CHATAIGNER ne donne aucun pouvoir.

Hugues LELONG est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

**637-25 Clôture du Budget annexe du « lotissement de l'Alouette »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget annexe « Lotissement de l'Alouette » a été ouvert par délibération en date du 26 mai 2010 afin de répondre à la création du Lotissement communal de l'Alouette.

Compte tenu que l'ensemble des lots ont été vendus et des travaux réalisés, ce budget n'a plus lieu d'être maintenu.

Il est à préciser que toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent d'un montant de **73 831,20 €** au budget principal de la commune seront réalisés au cours de l'exercice budgétaire 2025.

Le compte administratif 2024 ainsi que le compte de gestion 2024 dressé par le comptable public ont été votés le 03 mars 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTÉ la clôture du budget annexe « Lotissement de l'Alouette » et que toutes les opérations comptables soient reprises au budget principal de la commune.

CHARGE Madame le Maire de notifier aux services fiscaux la cessation de l'activité de lotisseur qui était soumise à la TVA.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Bruno FABRE



Nombre :  
de Conseillers en exercice 18  
de Conseillers présents 17  
de Votants : 17

L'an deux mil vingt-cinq le 3 du mois de mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre, Maire. Date de la convocation le 24/02/2025.

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Corinne EMERIT, Florent CANTETEAU, Yohan LAURENCEAU, Martine JOLLY, Christian VEQUAUD, Ninon LACOLLEY, Laetitia VAIRON.

Membres absents :

Alexandra VEQUAUD donne pouvoir à Christian VEQUAUD

Jérémy BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE

Romain THOMAS donne pouvoir à Corinne EMERIT

Aude CHATAIGNER ne donne aucun pouvoir.

Hugues LELONG est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

**638-25 Budget Communal 2024/Compte Administratif/Compte de Gestion/ Affectation du résultat**

**Compte Administratif : (16 votants)**

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mr LELONG Hugues délibérant sur le **Compte Administratif** de l'exercice 2024, dressé par M. Bruno FABRE, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif ; lui donne présentation du compte administratif, résumé comme suit, et l'approuve, à l'unanimité.

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<b>RECETTES</b>	Titres de recettes émis	1 279 731,96	2 197 343,00	3 477 074,96
	Restes à réaliser	591 535,00		591 535,00
<b>DEPENSES</b>	Mandats émis	1 296 072,32	1 729 734,54	3 025 806,86
	Dépenses engagées non mandatées	1 158 745,00		1 158 745,00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Solde d'exécution Excédent (+) Déficit(-)	-16 340,36	467 608,46	451 268,10
	Restes à réaliser Excédent (+) Déficit(-)	-567 210,00		-567 210,00
<b>RESULTAT REPORTE</b>	résultats reportés Excédent (+) Déficit(-)	99 664,51	173 838,83	273 503,34
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Résultat cumulé Excédent (+) Déficit(-) (sans RAR)	83 324,15	641 447,29	724 771,44
	Résultat cumulé Excédent (+) Déficit(-) (avec RAR)	-483 885,85	641 447,29	157 561,44

**Compte de Gestion : (17 votants)**

Après présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

▪ **Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

**Affectation du résultat : (17 votants) avec l'intégration de l'excédent du budget Lotissement clôturé**

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation pour l'exercice 2024 constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

excédent au 31/12/2024	641 447.26	à l'apurement du déficit	affectation complémentaire	
		aux réserves réglementées	excédent reporté	<b>157 561.4</b>
		virement à l'investissement	Excédent lotissement	<b>73 831.21</b>

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Bruno FABRE





Nombre de Conseillers en	18
de Conseillers présents	17
de Votants	17

L'an deux mil vingt-cinq le 3 du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Valliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre, Maire. Date de la convocation le 24/02/2025.

**Membres présents :**

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Corinne EMERIT, Florent CANTETEAU, Yohan LAURENCEAU, Martine JOLLY, Christian VEQUAUD, Ninon LACOLLEY, Laetitia VAIRON.

**Membres absents :**

Alexandra VEQUAUD donne pouvoir à Christian VEQUAUD

Jérémy BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE

Romain THOMAS donne pouvoir à Corinne EMERIT

Aude CHATAIGNER ne donne aucun pouvoir.

Hugues LELONG est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

**639-25 Budget Assainissement 2024/Compte Administratif/Compte de Gestion / Affectation du résultat**

**Compte Administratif : (16 votants)**

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mr LELONG Hugues délibérant sur le **Compte Administratif** de l'exercice 2024, dressé par M. Bruno FABRE, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif ; lui donne présentation du compte administratif, résumé comme suit, et l'approuve par 16 voix favorables

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<b>RECETTES</b>	Titres de recettes émis	86 546,61	103 482,22	190 028,83
	Restes à réaliser			
<b>DEPENSES</b>	Mandats émis	31 564,77	100 231,07	131 795,84
	Dépenses engagées non mandatées			
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Solde d'exécution Excédent (+) Déficit(-)	54 981,84	3 251,15	58 232,99
	Restes à réaliser Excédent (+) Déficit(-)			
<b>RESULTAT REPORTE</b>	résultats reportés Excédent (+) Déficit(-)	8 778,39	33 868,82	42 647,21
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Résultat cumulé Excédent (+) Déficit(-) (sans RAR)	63 760,23	37 119,97	100 880,20
	Résultat cumulé Excédent (+) Déficit(-) (avec RAR)	63 760,23	37 119,97	100 880,20

**Compte de Gestion : (17 votants)**

Après présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 17 voix favorables

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

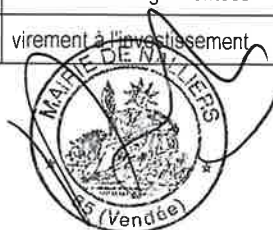
• **Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

**Affectation du résultat : (17 votants)**

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation pour l'exercice 2024 constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation, décide par 17 voix favorables, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat	Affectation obligatoire	Solde disponible
excédent au 31/12/2024	à l'apurement du déficit	affectation complémentaire
	aux réserves réglementées	excédent reporté
	virement à l'investissement	0.00
		37 119,97

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
 Ont signé au registre tous les membres.  
 Pour extrait conforme, Le Maire Bruno FABRE

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Corinne EMERIT, Florent CANTETEAU, Yohan LAURENCEAU, Martine JOLLY, Christian VEQUAUD, Ninon LACOLLEY, Laetitia VAIRON.

Membres absents :

Alexandra VEQUAUD donne pouvoir à Christian VEQUAUD

Jérémy BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE

Romain THOMAS donne pouvoir à Corinne EMERIT

Aude CHATAIGNER ne donne aucun pouvoir.

Hugues LELONG est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

**640-25 Réalisation de prestations de gros entretien de voirie - Groupement de commandes – projet de convention**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention qui définit les modalités de création d'un groupement de commandes ayant objet un marché public relatif à la réalisation de prestations de gros entretien de voiries est constitué entre les communes de Vouillé-les-Marais, de Champagné-les-Marais, de Ste Radégonde -des-Noyers, du Gué de Velluire, de la Taillée, de Moreilles et de Nalliers conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 modifiée relatives aux marchés publics.

Cette convention a également pour objet de définir le rôle du coordonnateur et de l'ensemble des membres du groupement.

Dans ce cadre, le programme de voirie est présenté au Conseil.

Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 17 voix favorables :

- Approuve le programme présenté.
- Approuve les termes de la convention précitée et annexée à la présente délibération.
- autorise Monsieur le Maire pour leurs signatures
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :  
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Bruno Fabre



Nombre :	
de Conseillers en exercice	18
de Conseillers présents	17
de Votants	17

L'an deux mil vingt-cinq le 3 du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre, Maire. Date de la convocation le 24/02/2025.

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Corinne EMERIT, Florent CANTETEAU, Yohan LAURENCEAU, Martine JOLLY, Christian VEQUAUD, Ninon LACOLLEY, Laetitia VAIRON

Membres absents :

Alexandra VEQUAUD donne pouvoir à Christian VEQUAUD

Jérémy BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE

Romain THOMAS donne pouvoir à Corinne EMERIT

Aude CHATAIGNER ne donne aucun pouvoir.

Hugues LELONG est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

## 641-25 Avenant n°3 – Lot 9 / Salle des fêtes

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 8 janvier 2024 attribuant le marché de travaux relatif au lot 09 pour la réhabilitation de la salle des fêtes à Nalliers,

**Vu** le projet d'avenant n° 3 au marché de travaux relatif au lot 09 « Plâtrerie / Isolation »,

**Monsieur le Maire rappelle que s'agissant des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation de la salle des fêtes sur la commune de Nalliers :**

- le marché de travaux relatif au **lot 09** « Plâtrerie / Isolation » a été attribué à l'entreprise **BROSSET** pour un montant de 133 372,04 euros HT. Les avenants n° 1 et 2 ont été passés portant le montant du marché à 142 715,14 euros HT. La fourniture et pose d'une plaque de plâtre et d'un plafond horizontal (Devis DE02456) nécessitent la passation d'un avenant n° 3 qui aurait pour effet de porter le montant du marché à 143 975,14 euros HT, soit une plus-value de 1 260,00 euros HT et une variation d'environ +8,63 % par rapport au marché initial.

Conformément à l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique, il convient d'approuver les avenants et de procéder à leur signature, après avoir fait état de leur contenu.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** de valider la modification du marché de travaux relatif à ce lot sur le fondement de l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique est approuvée.
- **DÉCIDE** d'approuver l'avenant n° 2 au marché de travaux relatif au **lot 09** « Plâtrerie / Isolation » conclu avec l'entreprise **BROSSET**, d'un montant de +1 260,00 euros HT, et ayant pour effet de porter le montant du marché à 143 975,14 euros HT.
- **DÉCIDE** de signer les avenants correspondants.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :  
et de sa publication le :

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Bruno FABRE



Nombre :	
de Conseillers en exercice	18
de Conseillers présents	17
de Votants	17

L'an deux mil vingt-cinq le 3 du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre, Maire. Date de la convocation le 24/02/2025.

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Corinne EMERIT, Florent CANTETEAU, Yohan LAURENCEAU, Martine JOLLY, Christian VEQUAUD, Ninon LACOLLEY, Laetitia VAIRON

Membres absents :

Alexandra VEQUAUD donne pouvoir à Christian VEQUAUD

Jérémy BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE

Romain THOMAS donne pouvoir à Corinne EMERIT

Aude CHATAIGNER ne donne aucun pouvoir.

Hugues LELONG est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

## 642-25 Avenant n°2 – Lot 12 / Salle des fêtes

*Vu le Code de la commande publique,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération du Conseil municipal du 8 janvier 2024 attribuant le marché de travaux relatif au lot 09 pour la réhabilitation de la salle des fêtes à Nalliers,*

*Vu le projet d'avenant n° 2 au marché de travaux relatif au lot 12 « Peinture / Revêtements de sols souples »,*

**Monsieur le Maire rappelle que s'agissant des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation de la salle des fêtes sur la commune de Nalliers :**

- le marché de travaux relatif au **lot 12** « Peinture / Revêtements de sols souples » a été attribué à l'entreprise **VÉQUAUD BERNARD** pour un montant de 84 763,03 euros HT. Un avenant n° 1 a été passé portant le montant du marché à 88 793,16 euros HT. La reprise des désordres sur parquets existants (Devis n° 5142) nécessite la passation d'un avenant n° 2 qui aurait pour effet de porter le montant du marché à 91 293,16 euros HT, soit une plus-value de 2 500,00 euros HT et une variation d'environ 9,69 % par rapport au marché initial.

Conformément à l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique, il convient d'approuver les avenants et de procéder à leur signature, après avoir fait état de leur contenu.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de valider la modification du marché de travaux relatif à ce lot sur le fondement de l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique est approuvée.
- **DÉCIDE** d'approuver l'avenant n° 2 au marché de travaux relatif au **lot 12** « Peinture / Revêtements de sols souples » conclu avec l'entreprise **VÉQUAUD BERNARD**, d'un montant de +2 500,00 euros HT, et ayant pour effet de porter le montant du marché à 91 293,16 euros HT.
- **DÉCIDE** de signer les avenants correspondants.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Bruno FABRE





Nombre :	
de Conseillers en exercice	18
de Conseillers présents	17
de Votants	: 17

L'an deux mil vingt-cinq le 3 du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre, Maire. Date de la convocation le 24/02/2025.

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Corinne EMERIT, Florent CANTETEAU, Yohan LAURENCEAU, Martine JOLLY, Christian VEQUAUD, Ninon LACOLLEY, Laetitia VAIRON

Membres absents :

Alexandra VEQUAUD donne pouvoir à Christian VEQUAUD

Jérémy BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE

Romain THOMAS donne pouvoir à Corinne EMERIT

Aude CHATAIGNER ne donne aucun pouvoir.

Hugues LELONG est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

**643-25 Tableau du personnel communal – modification**

Prenant acte des décisions antérieures, sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal, avec 17 votes pour et 0 vote contre:

- Confirme les créations de postes antérieurement décidées ;
- Procède aux créations de postes et aux modifications du tableau du personnel communal comme suit :

<b>Service administratif</b>				
poste	Base de rémunération	durée hebdo.	situation au 01/03/2025	date d'effet
Attaché principal	Grille indiciaire	35	Pourvu	10/02/2010
Rédacteur territorial	Grille indiciaire	35	Pourvu	01/06/2018
Adjoint administratif territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe	Echelle C2	35	Pourvu	01/01/2021
Adjoint administratif territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe	Echelle C1	35	Pourvu	01/03/2024
<b>Service de police municipale</b>				
Garde. Champêtre chef principal	Echelle C3	31.75	Pourvu	16/03/2016
Cheffe de service de Police Municipale	Echelle C2	35	Pourvu	10/03/2025
<b>Services techniques</b>				
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Echelle C1	35	Pourvu	01/01/2025
Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Echelle C2	35	Pourvu	01/08/2025
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Echelle C2	35	Pourvu	01/03/2024
Adjoint technique	Echelle C1	35	Pourvu	01/07/2021
Adjoint technique	Echelle C1	35	Non Pourvu	12/09/2007
Contrat Aidé	Smic	35	Non Pourvu	12/09/2007
Contrat Aidé	Smic	35	Non Pourvu	23/06/2010
Adjoint tech. (besoins occasionnels ou saisonniers)	1 <sup>er</sup> échelon Echelle C1	35	Pourvu	12/09/2007
Adjoint tech. (besoins occasionnels ou saisonniers)	1 <sup>er</sup> échelon Echelle C1	35	Pourvu	17/10/2018
<b>Service Scolaire et Salles Communales</b>				
adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup>	Echelle C2	35	Pourvu	01/08/2025
adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup>	Echelle C2	35	Pourvu	01/08/2025
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Echelle C1	35	Pourvu	01/09/2025
Adjoint technique	Echelle C1	35	Pourvu	23/06/2010
Adjoint technique	Echelle C1	21	Non Pourvu	12/09/2007



Adjoint technique	Echelle C1	29	Pourvu	23/06/2010
Adjoint tech. (besoins occasionnels)	1 <sup>er</sup> échelon Echelle C1	35	Non Pourvu	12/09/2007
Adjoint tech. (besoins occasionnels ou saisonniers)	1 <sup>er</sup> échelon Echelle C1	35	Non Pourvu	17/10/2018
Contrat Aidé	Smic	35	Non Pourvu	12/09/2007
Contrat Aidé	Smic	35	Non Pourvu	13/05/2009
Contrat Aidé	smic	35	Non Pourvu	13/05/2009
Adjoint technique	Echelle C1	21	Non Pourvu	12/09/2007
Adjoint technique	Echelle C1	35	Pourvu	01/07/2023
Adjoint tech. (besoins occasionnels ou saisonniers)	1 <sup>er</sup> échelon Echelle C1	35	Pourvu	23/10/2018
Intervenant TAP (besoins occasionnels)	30 €/heures	14	Pourvu	17/10/2018
Intervenant TAP (besoins occasionnels)	30 €/heures	14	Non Pourvu	17/10/2018
Intervenant TAP (besoins occasionnels)	30 €/heures	14	Non Pourvu	17/10/2018
Intervenant AVS (besoins occasionnels)	Ind 326	4	Pourvu	17/10/2018
Intervenant AVS (besoins occasionnels)	Ind 326	4	Pourvu	17/10/2018
Intervenant AVS (besoins occasionnels)	Ind 326	4	Pourvu	17/10/2018
Intervenant AVS (besoins occasionnels)	Ind 326	4	Pourvu	17/10/2018

- Précise que Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :  
 et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
 Ont signé au registre tous les membres.  
 Pour extrait conforme,  
 Le Maire,  
 Bruno Fabre

